neodisher LaboClean A 8

Version: 3 / CA	remplace la version: 2 / CA	Date de révision: 06.04.2022	Date d'impression 13.03.23

1. Identification

1.1. Identificateur de produit

neodisher LaboClean A 8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Miele Ltd.
161 Four Valley Drive
Vaughan, ON L4K 4V8
No. de téléphone +1-888-325-3957
www.mieleprofessional.ca

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:
sida@drweigert.de

Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) +1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de sodium; métasilicate de disodium

Informations complémentaires

Autres informations complémentaires

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

3. Composition/Information sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Composants dangereux

métasilicate de disodium pentahydratée

No. CAS	10213-79-3			
No. EINECS	229-912-9			
Numéro d'enregistrement	01-2119449811-37			
Concentration	>=	10	< 25	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
STOT SE 3	H335
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

hydroxyde de sodium

No. CAS 1310-73-2
No. EINECS 215-185-5
Numéro d'enregistrement 01-2119457892-27
Concentration >= 10 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 0,5 < 2 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 5 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 2 < 5 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,5 < 2 %

carbonate de sodium
No. CAS 497-19-8
No. EINECS 207-838-8
Numéro d'enregistrement 01-2119485498-19
Concentration >= 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319

troclosène sodique
No. CAS 2893-78-9
No. EINECS 220-767-7
Numéro d'enregistrement 01-2119489371-33
Concentration >= 1 < 5 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Sol. 2	H272
Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 0,1 %

Annotations additionelles:
CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent G

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

4. Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l´ingestion avec le vomissement suivant il se produit l´aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l´étouffement

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

7. Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	>	0	°C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après TRGS 510	8B	Matières dangereuses non combustibles corrosives

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains	
Matériau approprié	néoprène	
Épaisseur du gant	>=	0,65
Temps de pénétration	>	480
Matériau approprié	butyle	
Épaisseur du gant	>=	0,7
Temps de pénétration	>	480
Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	>=	0,4
Temps de pénétration	>	480
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains	

Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	>=	0,11

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	solide		
Couleur	blanc		
Odeur	caractéristique		
La limite de l´odeur			
Remarque	non déterminé		
valeur pH			
Valeur	env.	14	
Concentration/H2O		10	%
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
Point de congélation			
Remarque	non déterminé		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
Le coéficient de l´évaporation			
Remarque	non déterminé		
inflammabilité (solide, gaz)			
évaluation	non déterminé		
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Remarque	Non applicable		
Pression de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Remarque	non déterminé		
Hydrosolubilité			
Remarque	soluble		
solubilité(s)			
Remarque	non déterminé		
coefficient de partage: n-octanol/eau			
Remarque	non déterminé		
Température d'inflammabilité			
Remarque	Non applicable		

température de décomposition

Remarque	non déterminé

Viscosité

Remarque	Non applicable

propriétés explosives

évaluation	non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur	1150	à	1200	kg/m³

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque	non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Dégagement de chlore au contact des acides. Réaction fortement exothermique avec les acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11. Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat			
ATE	>	2.000		mg/kg
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

troclosène sodique

Espèces	rat			
DL50		1400		mg/kg

métasilicate de disodium pentahydratée

Espèces	rat			
DL50	1150	à	1350	mg/kg

carbonate de sodium

Espèces	rat		
DL50		2800	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

troclosène sodique

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
Source	IUCLID		

carbonate de sodium

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

carbonate de sodium

Espèces	souris		
CL 50		1,2	mg/l
Durée d'exposition		2 h	

carbonate de sodium

Espèces	rat		
CL 50		2,3	mg/l
Durée d'exposition		2 h	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation: Corrosif
Remarque: Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation: Corrosif
Remarque: Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)

carbonate de sodium

Remarque: D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

Cancérogénicité

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque	Les critères de classification sont remplis.
évaluation	Peut irriter les voies respiratoires.

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12. Données écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

troclosène sodique

Espèces	Lepomis macrochirus			
CL 50	0,28			mg/l
Durée d'exposition	96	h		
Source	IUCLID			

métasilicate de disodium pentahydratée

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	210			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

carbonate de sodium

Espèces	Lepomis macrochirus			
CL 50	300			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)			
CL 50	45,4			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

troclosène sodique

Espèces	Daphnia magna			
CL 50	0,18	à	0,21	mg/l
Durée d'exposition	48	h		
Source	IUCLID			

métasilicate de disodium pentahydratée

Espèces	Daphnia magna			
CE50	1700			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

carbonate de sodium

Espèces	Ceriodaphnia spec				
CE50		200	à	227	mg/l
Durée d'exposition		48	h		

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces	Daphnia magna				
CE50	>	100			mg/l
Durée d'exposition		48	h		

Toxicité pour les algues (Composants)

troclosène sodique

Espèces	Chlorella pyrenoidosa				
CE50	<	0,5			mg/l
Durée d'exposition		3	h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

13. Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 02	emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre TMD	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	
14.1. Numéro ONU	1759	1759	1759
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de sodium, troclosène sodique)	CORROSIVE SOLID, N.O.S. (sodium hydroxide, troclosene sodium)	CORROSIVE SOLID, N.O.S. (sodium hydroxide, troclosene sodium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 kg		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

16. Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Ox. Sol. 2	Matière solide comburante, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
VOC: Volatile Organic Compound
ISO: International Organization for Standardization
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

neodisher LaboClean A 8

Version: 3 / CA	remplace la version: 2 / CA	Date de révision: 06.04.2022	Date d'impression 13.03.23